



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 103677

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la résorption des décharges et des dépotoirs en outre-mer. En effet, dans plusieurs collectivités locales ultra-marines, il est à déplorer la persistance de nombreux lieux de dépôts d'ordures, souvent en bord de rues, ce qui constitue une dégradation persistante de l'environnement, déplorée par la population, mais aussi par les touristes qui découvrent ces îles de rêve aux Antilles, dans l'océan Indien, de l'Atlantique ou dans le Pacifique ou dans le département de la Guyane. L'aspiration à une écologie durable de la France ultra-marine est une réalité, particulièrement ancrée dans les populations de ces collectivités. Cette action de défense de l'environnement devrait devenir une priorité commune de la métropole et des élus des collectivités concernées. L'impulsion ministérielle serait tout à fait déterminante pour mener à bien la coordination de cette action nationale prioritaire en outre-mer. Il lui demande s'il compte répondre positivement avec sa collègue, chargée de l'écologie, à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103677

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9520